



Conseil d'État  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE À L'INTERPELLATION

**Auteur** Groupe CSPO, par les députés Jens Blatter et Alexander Allenbach  
**Objet** Pénurie d'enseignants  
**Date** 09.05.2022  
**Numéro** 2022.05.165

---

En mai 2022, 15 postes étaient encore vacants. Début juin, sept postes étaient vacants dans les écoles valaisannes. Fin juin, tous les postes étaient pourvus selon les retours des Directions d'école. En raison de la pénurie d'enseignants, le Conseil d'Etat a également pris des mesures exceptionnelles lors de sa séance du 11 mai 2022, afin d'atténuer le manque de personnel enseignant, notamment l'engagement d'étudiants de dernière année de la Haute école pédagogique qui prennent en charge des classes en tandem. Les étudiants sont rémunérés pour leur travail en fonction de leur taux d'activité et de la même manière que les enseignants formés. En outre, la possibilité a été donnée aux retraités d'enseigner durant 19 semaines à temps plein ou durant toute une année scolaire à 50 % au cours de la prochaine année scolaire, sans être pénalisés. Jusqu'ici, les retraités ne pouvaient pas être engagés plus de 8 semaines.

Il est important de mentionner que de nombreuses branches dans tout le pays souffrent actuellement d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. En ce qui concerne spécifiquement la profession d'enseignant, toute la Suisse alémanique, à l'exception de quelques cantons, est en ce moment en situation de pénurie d'enseignants. Si l'on se réfère au canton du Valais, celle-ci s'accroît actuellement en particulier dans le Haut-Valais. Il s'agit aussi de tenir compte de l'évolution démographique de certaines régions du canton.

Afin de répondre au défi du manque de personnel enseignant en Valais, de nombreuses mesures ont déjà été prises, telles que l'augmentation du nombre d'étudiants à la Haute école pédagogique, l'augmentation du taux d'activité pour les temps partiels lorsque c'est possible, l'année de transition pour la réforme de la CPVAL, la collaboration dans les régions scolaires et l'école partenaire dans le Haut-Valais. Certaines mesures nécessitent un délai de mise en œuvre spécifique avant de déployer leurs effets. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat reconnaît que la situation nécessite de nouveaux ajustements. Il est en outre convaincu que la profession d'enseignant doit être rendue plus attrayante. Une évaluation est à l'étude actuellement à ce sujet et des mesures potentielles sont en cours d'élaboration. Tout en respectant la réglementation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la HEP-VS encourage les reconversions en acceptant des candidats « sur dossier », permettant ainsi aux personnes qui changent de voie d'accéder à la profession d'enseignant. Le Conseil d'Etat considère également qu'il est central de développer l'attractivité du Valais en tant que lieu de formation. La construction prévue d'un nouveau campus à Brigue, dans lequel sera intégrée la Haute école pédagogique du Valais, offrira une opportunité idéale de créer un lieu d'enseignement et d'apprentissage coopératif et interdisciplinaire à la fois vivant et attractif. Cela nous permettra de garder en Valais les étudiants et donc de faire en sorte qu'ils deviennent ensuite des enseignants parfaitement formés pour les classes valaisannes. En conclusion, dans cette situation, le Conseil d'Etat suggère régulièrement d'exploiter les synergies et, si possible, de mettre en place une collaboration. Il ne s'agit pas de réduire les coûts, mais d'améliorer la qualité de l'école et de l'enseignement.

Sion, le 21 septembre 2022